

Swiss Ice Hockey Federation Youth Sport

Directive Label cantonal Saison 2025/2026

Contenu

1	Introduction	2
2	Objectif et but	2
3	Délais et Dates.....	3
4	Explications	3
4.1	Échelle SIHF 1-5	3
4.2	Vérification de l'Opinion Leader / SIHF.....	3
5	Annexe	3

Version 1.0 - Saison 2025/26



Youth Sports & Development Label cantonal

Swiss Ice Hockey Federation

1 Introduction

Un software a été créé pour faciliter l'administration du Label. Le présent document sert de brève introduction aux critères d'évaluation du software. Les nouveautés pour la nouvelle saison sont indiquées ci-après. Vous trouvez l'auto-évaluation sur le lien suivant :

<http://label.swiss-icehockey.ch/>

La participation au Label cantonal est facultative. Le système examine les subventions de la promotion des espoirs de toutes les associations cantonales. **Une auto-évaluation par le web** permet aux associations cantonales d'enregistrer toutes les mesures de promotion. Les délais pour l'inscription et l'auto-évaluation doivent être respectés.

L'auto-évaluation se base sur l'honnêteté et la confiance. Afin que les indications soient jugées recevables, des données ainsi que des documents qui prouvent la véracité des indications transmises sont à fournir.

Le département Sport de la SIHF traite certains critères administratifs, vérifie d'autre part l'auto-déclaration et procède finalement à l'évaluation finale.

Sur le site internet vous trouvez plusieurs informations sur le Label, le catalogue des critères et le manuel d'utilisateur.

2 Objectif et but

Le Label cantonal dispose de plusieurs objectifs visant à augmenter et contrôler la qualité.

- Augmentation de la qualité dans le développement de l'athlète
- Standardisation des activités de la formation et des contenus.
- Répartition des subventions SIHF / OFSPO sur la base de qualité et quantité.
- Transparence et motivation entre les associations cantonales
- Optimisation de la communication entre les promotions cantonales et nationales dans la pyramide du talent de la Swiss Ice Hockey Federation.

3 Délais et Dates

Les critères suivants sont à compléter jusqu'au **31 décembre 2025** :

- 1 - TEAMS: 1.1 et 1.3
- 2 - STAFF: critères 2.1, 2.5, 2.7 - 2.9
- 4 - EDUCATION DES JOUEURS: critères 4.4

L'auto-évaluation 2023/2024 est à compléter définitivement jusqu'au **31 mars 2026**.

Nous prions les associations cantonales de respecter les délais.

4 Explications

4.1 Échelle SIHF 1-5

- 1: Problématique
- 2: Insuffisant
- 3: Moyen
- 4: Bon
- 5: Exceptionnel

4.2 Vérification par SIHF

Les critères en rouge seront à compléter par SIHF. Les responsables cantonaux ne peuvent pas évaluer ces critères.

5 Annexe

Annexe 1 : Catalogue des critères 2025-2026

Le catalogue des critères sera révisé chaque année et est partie intégrante de cette directive !